

## FRANCAIS

### **Déroulement d'une thérapie par anticorps monoclonaux pour les patients ambulatoires**

#### **Glossaire**

**Test positif** : RT-PCR ou test antigénique ; en cas de résultat positif à un autotest, le patient doit d'ores et déjà prendre contact avec son médecin et, en parallèle, effectuer un test PCR ou antigénique pour confirmer le résultat

**Médecin de famille** : en général le médecin traitant, mais il peut aussi s'agir d'un spécialiste tel qu'un oncologue, un rhumatologue, etc. Il effectue le premier triage, c'est-à-dire qu'il clarifie, lorsque le patient testé positivement se présente à lui, si le patient remplit les critères selon la liste de critères CCG/SSI. Si c'est le cas, il informe le patient qu'il existe une possibilité de thérapie avec des anticorps monoclonaux. Il organise l'orientation du patient vers le centre.

**Médecin du centre** : il s'agit du médecin du centre qui donne les informations au patient, signe l'ordonnance et effectue ou supervise la thérapie.

**Liste de critères CCG/SSI** : il s'agit des « Recommandations de la Société suisse d'infectiologie (SSI) et du Clinical Care Group (CCG) de la Swiss National COVID-19 Science Task Force concernant l'utilisation de thérapies par anticorps monoclonaux ». Elle énumère les risques rendant un patient éligible à la thérapie par anticorps monoclonaux. Elle se base sur les catégories de personnes vulnérables de l'OFSP, mais est plus stricte.

**Centre** : un ou plusieurs centres ou services ambulatoires dans le canton où une thérapie par anticorps monoclonaux peut être administrée à des patients à risque testés positifs au SARS-CoV-2 et où les perfusions peuvent être préparées dans des conditions d'asepsie, idéalement dans un poste de sécurité cytotatique. Les cantons désignent ces centres et fournissent un numéro de contact à l'intention des patients, des médecins de famille et de l'OFSP.

**Thérapie par anticorps monoclonaux** : perfusion d'anticorps monoclonaux qui doit être préparée et doit être administrée peu de temps après le début des symptômes (objectif : dans les 5 jours). Les médicaments avec anticorps monoclonaux sont déjà autorisés (casirivimab/imdevimab sous forme de Ronapreve® et sotrovimab sous forme de Xevudy®).

**Patient à risque** : Le patient répond aux critères de la liste de critères CCG/SSI et n'est pas hospitalisé.

#### **Procédure**

##### **Patient**

- A été testé positif au SARS-CoV-2 (test RT-PCR ou antigénique) et est en mesure de présenter un justificatif
- Est un patient à risque selon les critères de la [liste de critères CCG/SSI](#)
- N'est pas hospitalisé à cause du Covid-19
- Doit être informé de l'option de traitement par des anticorps monoclonaux

##### **Centre de test / traçage des contacts :**

- Informe le patient du résultat positif du test et l'invite à consulter un professionnel de santé dès que possible afin de discuter des options de traitement.

##### **Médecin de famille (ou exceptionnellement le centre) :**

- Vérifie le respect des critères selon la CCG/SSI, si ceux-ci sont remplis chez le patient, il attire l'attention du patient sur le traitement par anticorps monoclonaux (dépliant d'information pour les médecins traitants, liste de contrôle pour les médecins sur le [site Internet de l'OFSP](#)). L'information du patient proprement dite est assurée par le médecin du centre. Si le patient accepte essentiellement le traitement, le médecin de famille l'adresse au centre cantonal le plus proche et prend contact avec le secrétariat pour fixer un rendez-vous (dans les 5 jours suivant le début du symptôme) avec le médecin du centre. Après un entretien, le médecin du centre administre la perfusion au patient et le garde en observation

- Dans des cas exceptionnels, un test d'anticorps est nécessaire. Celui-ci doit être prescrit par le médecin du centre.
- Le patient peut avoir besoin d'instructions sur la manière de se rendre au centre (masque d'hygiène, désinfection des mains, éviter les transports publics) et sur le fait qu'il doit continuer à suivre les consignes d'isolement après le traitement anticorps monoclonaux

#### **Secrétariat du centre**

- Organise l'entretien du médecin du centre avec le patient, organise l'administration de la perfusion (durée : 1/2 h, suivie d'1 h en observation), p. ex. dans une salle séparée dans le centre

#### **Médecin du centre :**

- Dès qu'un médecin de famille adresse un patient, le médecin du centre contacte le patient par téléphone. Une première information du patient est assurée. Le médecin du centre doit décider si un test d'anticorps est nécessaire et, le cas échéant, l'organiser. Le médecin du centre doit décider si un test S-Drop-out est nécessaire pour déterminer le variant du virus. Si le variant omicron est présent, le Xevudy® doit être prescrit. Dès que toutes les informations sont disponibles, le médecin du centre établit la prescription spécifique au patient pour la thérapie par anticorps monoclonaux, envoie l'ordonnance à la pharmacie de l'hôpital, en précisant le jour de la thérapie et l'heure d'administration.
- Lors de l'entretien précédent la thérapie, le médecin du centre informe le patient au sujet de la thérapie par anticorps monoclonaux. Il doit consigner dans le dossier médical, par écrit, que le patient consent à la thérapie, mais n'a pas besoin de la signature de ce dernier
- Un test PCR S-dropout du SARS-COV-2 pour l'identification du variant Delta ou Omicron doit être effectué, mais ne doit pas retarder le traitement. Si l'identification du variant n'est pas disponible rapidement, le traitement de Xevudy® doit être administré sans délai.
- Le médecin du centre administre et supervise la thérapie
- En cas d'urgence, il prend les mesures qui s'imposent (une trousse d'urgence pour les réactions allergiques doit être préparée)
- Il garde le patient en observation au centre pendant une heure, décide du retour du patient à son domicile, donne au patient le numéro d'urgence en cas d'effets secondaires
- Il documente la thérapie et les résultats de la thérapie.

#### **Pharmacie d'hôpital :**

- Commande du produit auprès de Alloga et/ou constitution d'un petit stock
- Préparation aseptique de la perfusion à un poste de sécurité cytostatique
- Délivre la perfusion dans le service du centre en respectant les conditions de stockage et de livraison des anticorps avant la date d'administration
- Rapporte le stock de flacons d'anticorps monoclonaux et la consommation à l'OFSP sur une base hebdomadaire en utilisant le formulaire [Meldung mkAk Therapie](#).

#### **Patient :**

- Rentre chez lui après être resté une heure en observation (aucune restriction concernant la capacité de conduire), se place à nouveau en isolement
- Prend contact avec son médecin de famille ou le centre s'il constate des effets secondaires ou si son état s'aggrave, le centre doit communiquer un numéro d'urgence directement au patient